



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n° 85 juillet - août 2022

Éditorial

Alors que le début de l'année s'était avéré exceptionnel, sans accident mortel pendant 3 mois, le bilan des tués s'est considérablement alourdi cet été, avec sept morts, portant à onze le chiffre total. Nous demeurons néanmoins en dessous des chiffres de 2021 et de 2019, année de référence avant la crise sanitaire, qui comptaient respectivement seize et quatorze morts à la date d'aujourd'hui.

Cette tendance à l'amélioration ne doit pas nous faire perdre de vue l'importance de continuer nos efforts de prévention et de communication.

70 000 sacs à pharmacie ont été distribués cet été portant un message de sécurité routière et 2 000 marque-pages célébrant les 50 ans de la Sécurité Routière. Deux contrôles routiers ont été médiatisés à l'occasion des chassés-croisés des vacances. À la rentrée, une autre opération visant celle-ci le public des lycéens, « Tribunal pas banal », sera lancée avec un lycée du département. Menée en collaboration avec les services de l'Éducation nationale (DSDEN), elle verra la reconstitution d'un procès relatif à un accident mortel avec présence de substances psychoactives.

De nouveaux projets de partenariats impliquant concessionnaires et débits de boissons sont également en cours d'élaboration.

Bonne route, en toute sécurité,

Alice Mallick, directrice de cabinet,
cheffe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne



L'INFO DU MOIS

Le système AIV (Adaptation intelligente de la vitesse)

La vitesse est responsable d'environ 27 % des tués sur les routes, car elle constitue un facteur aggravant dans les accidents corporels ou mortels, en intervenant sur deux phénomènes : la distance d'arrêt et la violence du choc. En effet, l'énergie cinétique accumulée s'oppose à l'arrêt d'un véhicule et est instantanément libérée en cas de choc, générant les dégâts subis.

Face à cela, depuis le 6 juillet 2022, une nouvelle technologie a été imposée sur les nouveaux modèles de véhicules, pour faciliter le respect des limitations de vitesse : le système AIV.

Nombre de véhicules sont déjà équipés d'un système permettant la régulation (maintien constant) ou la limitation de vitesse. Ces systèmes fonctionnent au gré de l'utilisateur en fonction des circonstances, lui permettant de rester concentré sur la conduite et de ne pas commettre d'infraction.

Toutefois, certains conducteurs expriment parfois des difficultés à connaître et à s'adapter aux différentes réglementations ou aux situations de conduite.

SUITE PAGE 2

L'INFO DU MOIS (suite)

Le système AIV répondra en grande partie à cette problématique. Il permettra de limiter les risques et la gravité des accidents et donc d'en réduire le nombre (Le Parlement Européen estime que le dispositif AIV pourrait sauver 25 000 vies et éviter 140 000 blessures chaque année à partir de 2038).

Il a comme objectif de faire respecter la vitesse maximale autorisée sur le secteur emprunté, en avertissant le conducteur par un signal sonore ou visuel de dépassement et en modifiant la vitesse du véhicule, le cas échéant, par un ralentissement progressif (durcissement de l'accélérateur, voire freinage). En parallèle, il proposera aussi la vitesse la plus appropriée aux circonstances (météo, visibilité, trafic...).







Pour déterminer les vitesses maximum à respecter, ce système couplera l'usage de la caméra du véhicule et de la cartographie GPS embarquée.

À l'instar des autres limiteurs, le système sera neutralisable par le conducteur (système « kick down » permettant d'accélérer au-delà du point de résistance), mais il fonctionnera à nouveau à chaque redémarrage du véhicule.

À partir de juillet 2024, l'ensemble des véhicules produits devront être équipés de l'AIV, y compris les modèles commercialisés avant juillet 2024.

BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Juillet 2019	Juillet 2021	Juillet 2022	Évolution 2021/2022	Janv - Juil 2019	Janv - Juil 2021	Janv - Juil 2022	Évolution 2021/2022
 Accidents	19	21	21	0	160	144	134	-10
 Tués	0	1	3	+2	12	14	9	-5
 Blessés	27	34	27	-7	203	197	181	-16
 Dont blessés hospitalisés	16	14	12	-2	104	75	89	+14

Source : données provisoires ODSR (Observatoire Départemental de Sécurité Routière)

ACTUALITÉS

Opération pharmacies

À partir de 75 ans, une majorité de personnes déclare être limitée durablement (plus de 6 mois) dans les activités habituelles, en raison de son état de santé. Problèmes de vue ou d'ouïe, pathologies, handicaps, addictions peuvent affecter la conduite. Dans le département de la Vienne, sept personnes ont perdu la vie sur la route ces deux dernières années, des suites de malaises. Face à ce constat, la préfecture a organisé en juillet la distribution de 70 000 sacs pour médicaments véhiculant un message de prévention. 70 pharmacies ont ainsi reçu gratuitement 1 000 sacs dans lesquels ont été remis les produits achetés par les clients des officines.

À travers cette opération, l'objectif était d'inciter les usagers de la route à adopter les bons réflexes : demander conseil à son pharmacien et faire le point avec son médecin traitant.

L'opération a été financée par la préfecture de la Vienne (PDASR) à hauteur de 5 600 € et par la préfecture de région à hauteur de 2 400 €.



Tours cyclistes en août

Le 20 août, le Tour de l'avenir, dit « Tour de France des moins de 23 ans » faisait escale à Civray, pour sa deuxième étape. Les IDSR étaient présents pour animer un stand sur le thème du vélo et ont pu échanger avec un public familial intéressé.

Cinq jours plus tard, alors que les forces de l'ordre veillaient à la sécurité du public et des coureurs du Tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine, le personnel de la préfecture et les bénévoles présents dans la caravane distribuaient 1 600 brassards et dépliants.



BILAN DES INFRACTIONS DE JUILLET 2022



ACTEUR DU MOIS

Elliott, le guide des enfants à la rentrée scolaire !

Depuis combien de temps et pourquoi es-tu impliqué dans la sécurité routière ?

En janvier 2017, j'ai commencé à initier les plus jeunes aux enjeux de la sécurité routière. Je souhaitais le faire de manière ludique et amusante, car les messages de prévention passent mieux de cette façon.

Le savez-vous ? Entre 2019 et 2020, la mortalité a augmenté chez les enfants de 0 à 14 ans de plus de 12 %, alors qu'elle a diminué pour toutes les catégories d'âge ! Cela m'attriste profondément. C'est essentiel de sensibiliser les enfants pour leur propre sécurité. J'ai constaté que par la suite, eux-mêmes expriment parfois des reproches à leurs parents lorsqu'ils adoptent des comportements dangereux, comme de ne pas mettre la ceinture ou d'utiliser le téléphone au volant.

C'est donc bénéfique pour tous !

Quelles sont les actions que tu mènes pour lutter contre l'insécurité routière ?

Tout d'abord, j'ai réalisé des petites vidéos qui sont diffusées sur le site de la [Sécurité Routière](#) et les [réseaux sociaux](#). J'y prodigue des conseils, adaptés pour les enfants de 6-10 ans : traverser au passage piéton, enlever ses écouteurs, être prudent à vélo et attacher sa ceinture en voiture. On peut me trouver aussi dans une édition spéciale du journal « Le Petit quotidien ». Il suffit de solliciter le [Bureau de la sécurité routière](#) de la Préfecture pour en recevoir et en distribuer aux petits. Enfin, s'il en reste, car il est très demandé ! Je me suis également glissé dans un carnet de jeux et une petite brochure Astrapi pour les enfants. J'essaie vraiment de les accompagner dans leur apprentissage pour qu'ils soient en sécurité sur la route.



AGENDA

3 SEPTEMBRE

Journée découverte au circuit du Vigeant organisée par la FFMC

6 SEPTEMBRE

Sensibilisation à la sécurité routière au lycée du Bois d'amour, Poitiers

25 SEPTEMBRE

Journée régionale de la sécurité à moto, La Génétouze (17)

27 SEPTEMBRE

Forum sécurité routière, IUT Châtelleraut

29 SEPTEMBRE

Journée santé sécurité, IUT Poitiers